FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Agence comptable

Désignation des représentants et mandataires

Je soussigné, Joël TIXIER, administrateur général des finances publiques, agent comptable de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer),

- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), notamment son article 16 ;
- Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement ;
- Vu l'arrêté du ministre de l'action et des comptes publics et du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 23 janvier 2019 ;
- Vu la décision du 4 février 2019 portant désignation des représentants et mandataires de l'Agent comptable de FranceAgriMer ;

DECIDE :

Article 1er

Service Visa des interventions

L'article 9 de la décision du 4 février 2019 susvisée est ainsi rédigé :

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires ressortant de la compétence du service Visa des interventions à :

- Mme Véronique LEBLANC, attachée principale d'administration, cheffe du service ;
- Mme Christine TEULE, attachée d'administration, adjointe de la cheffe du service ;
- Mme Samira MAALMI, attachée d'administration, cheffe de l'unité Visa des aides aux investissements vitivinicoles et autres interventions nationales et européennes ;
- Mme Marie-Christine GIRARD, agente contractuelle, cheffe de l'unité Visa des aides à la promotion et autres interventions nationales et européennes ;
- Mme Marlène BONNISSENT, attachée d'administration, cheffe de l'unité Visa des aides à la promotion et autres interventions nationales et européennes ;

- Mme Sophie MARSAUD, attachée d'administration, cheffe de l'unité Visa des aides aux programmes opérationnels et autres interventions nationales et européennes ;
- M. Stéphane BOISSON, technicien principal, chef de l'unité Visa des aides à la restructuration du vignoble et autres interventions nationales et européennes.

Pour l'approbation des plans de contrôle, mandat est donné aux seules cheffes de service et adjointe à la cheffe de service.

Dispositions finales

Article 2

Un spécimen des signatures des mandataires désignés par la présente décision figure en annexe.

Fait à Montreuil, le 1er juillet 2019

L'Administrateur général
des finances publiques,
Agent comptable,

Joël TIXIER

ANNEXE
SPECIMENS DE SIGNATURES

Véronique LEBLANC	
Christine TEULE	
Samira MAALMI	
Sophie MARSAUD	
Marie-Christine GIRARD	
Marlène BONNISSENT	
Stéphane BOISSON	